BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2019-26

modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde des militaires des armées de terre, de mer et de l'air.

Du 16 janvier 2019

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉCRET N° 2019-26 modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde des militaires des armées de terre, de mer et de l'air.

Du 16 janvier 2019

NOR I N T J 1 8 3 5 4 3 7 D

Texte modifié :

Décret n° 48-1366 du 27 août 1948 (BO/G, p. 3263 ; BO/M, p. 1111 ; BOR/M, p. 376 ; BO/A, p. 2067 ; BOEM 420-0.6).

Référence de publication : JO n° 15 du 18 janvier 2019, texte n° 22 ; signalé au BOC n° 5/2019.

JO n° 15 du 18 janvier 2019, texte n° 22